



SANTÉ
&
SÉCURITÉ

MISE À JOUR

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

VOLUME 3 N° 2

JUILLET 2006

LE POINT SUR LE 28 AVRIL



Le secrétaire-trésorier national Claude Généreux s'adresse à la foule dans le cadre de la cérémonie du Jour de deuil à Dauphin (Manitoba).



Le président national Paul Moist et le président du SCFP de la C.-B. Barry O'Neill à la tête de la marche pour le Jour de deuil à Vancouver (C.-B.).

Le 28 avril, le drapeau canadien était en berne sur la tour de la Paix en l'honneur des personnes tuées au travail. De plus, d'un océan à l'autre, les membres du SCFP se sont rassemblés pour rendre hommage aux travailleuses et aux travailleurs tués, et pour protester contre le mauvais dossier du Canada en matière de santé et de sécurité.

« C'est une journée pour pleurer et reconnaître que le décès de chaque travailleuse et travailleur n'est pas uniquement une tragédie pour les familles », souligne Paul Moist, président national du SCFP. C'est une tragédie pour les collègues de travail et pour toute la société. »

Voici les événements qui ont eu lieu à travers le Canada pour souligner le 28 avril :

- Paul Moist et Barry O'Neill, président du SCFP de la C.-B., ont marché avec des centaines de membres du SCFP à Vancouver. Les marcheurs portaient 188 cercueils représentant les travailleuses et travailleurs tués au travail l'an dernier en C.-B.
- Claude Généreux, secrétaire-trésorier national du SCFP, s'est adressé aux délégués à Dauphin, dans le cadre du Congrès de la Division du Manitoba, et aux personnes présentes lors d'une cérémonie de commémoration à l'Hôtel de ville de Dauphin.
- À Montréal, des membres du SCFP se sont rassemblés avec d'autres travailleuses et travailleurs pour une veille de dix heures devant l'édifice de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) afin de protester contre le manque d'application des règlements et des lois liés à la santé et à la sécurité.
- Dans le cadre d'une cérémonie à Sydney, Danny Cavanagh, président du SCFP de la Nouvelle-Écosse, des membres du SCFP et d'autres travailleuses et travailleurs ont demandé une application plus stricte.
- Les membres du SCFP se sont réunis au carré Tom Davies à Sudbury afin de se rappeler les personnes décédées et blessées. Wyman MacKinnon, président de la section locale 4705 du SCFP et un des vice-présidents régionaux du SCFP pour l'Ontario, a souligné que « le dossier du Canada en matière de réduction du nombre des décès est le pire de tout les pays développés depuis les 20 dernières années. »

suite →

- À Saint John (N.-B.), les membres du SCFP se sont joints à d'autres travailleuses et travailleurs devant le monument de l'Association internationale des débardeurs pour pleurer les personnes mortes et demander aux conservateurs de la province de mener une enquête sur le système de rémunération des travailleuses et des travailleurs.
- Environ 60 membres et membres du personnel du SCFP se sont joints à

ALERTER LE SERVICE NATIONAL DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ SUR LES DÉCÈS

Lorsqu'un membre du SCFP est tué au travail, nous demandons que les sections locales utilisent le formulaire de rapport de décès au travail disponible auprès du Service national de santé et de sécurité. Nous demandons que vous en informiez également vos conseillères et conseillers en santé et sécurité.

Anthony Pizzino, directeur du Service national de recherche, d'évaluation des emplois et de santé et de sécurité, pour la cérémonie du Jour de deuil devant l'Hôtel de ville de Regina. On a lu à haute voix les noms de 34 travailleuses et travailleurs tués au travail en Saskatchewan en 2005. Environ la moitié des travailleuses et travailleurs tués étaient dans la vingtaine et la trentaine.

Chaque année, environ 1000 travailleuses et travailleurs sont tués, un million sont blessés et des milliers tombent malades en raison de leur travail.

sécurité pour traiter de la charge de travail et élaborer une méthode de règlement des différends. On a également négocié un processus de médiation obligatoire si le SCFP et l'employeur ne peuvent s'entendre.

- Les dispositions sur la formation assurent que l'employeur prend des mesures pour protéger la santé et la sécurité des membres du SCFP.
- Les dispositions sur l'équipement de protection individuelle exigent que l'employeur fournisse aux membres du SCFP l'équipement de protection individuelle nécessaire.
- Les dispositions sur les maladies transmissibles visent à réduire la contamination et l'infection des membres.
- Les dispositions sur le harcèlement et la violence comprennent maintenant l'intimidation et exigent de se pencher « sur l'élimination des facteurs occasionnels de la violence ».

DES GAINS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ EN SASKATCHEWAN



Pearl Blommaert, coprésidente du Comité national de la santé et de la sécurité, présidente de la section locale 4980 du SCFP et membre du comité de négociation des soins de santé de la Saskatchewan.

Les travailleuses et travailleurs du secteur des soins de santé de la Saskatchewan ont fait des gains importants en santé et sécurité lors de la dernière ronde de négociation coordonnée. Le Conseil des soins de santé du SCFP, qui représente 13 000 travailleuses et travailleurs du secteur des soins de santé, a travaillé avec d'autres syndicats des soins de santé de la Saskatchewan pour faire pression

afin d'obtenir des gains dans les dispositions en matière de santé et de sécurité, particulièrement en ce qui concerne la charge de travail.

« Obtenir les améliorations à nos dispositions existantes sur la charge de travail est un crédit pour nos membres, compte tenu que l'employeur est arrivé à la table en voulant les éliminer », souligne Pearl Blommaert, coprésidente du Comité national de la santé et de la sécurité, présidente de la section locale 4980 du SCFP et membre du comité de négociation.

« Nos membres ont indiqué que la charge de travail constituait une de leurs priorités et qu'ils étaient prêts à faire le nécessaire, y compris prendre des moyens de pression, pour appuyer ce dossier et leur comité de négociation », d'ajouter M^{me} Blommaert.

Le conseil a négocié de meilleures dispositions sur la charge de travail, la formation, l'équipement de protection individuelle, les maladies transmissibles, le harcèlement et la violence :

- Les dispositions sur la charge de travail prévoient la formation d'un sous-comité de la santé et de la

Ces gains montrent le pouvoir du SCFP et de la négociation coordonnée pour faire des progrès en matière de santé et de sécurité.

« Sans le soutien qui habilite le comité de négociation, nous aurions beaucoup de difficultés à garder nos acquis, sans compter modifier et améliorer les dispositions », d'ajouter Pearl Blommaert.

SERVICE COMMÉMORATIF POUR DEUX PARAMÉDICS

Les ambulanciers Kim Weitzel, 44 ans, et Shawn Currier, 21 ans, membres de la section locale 873 du SCFP, sont morts en service le 17 mai 2006, à la mine désaffectée Sullivan, près de Kimberley (C.-B.).

Le 29 mai 2006, des milliers de personnes ont assisté à un service commémoratif à Kimberley.

Les membres du service ambulancier de la C.-B. ont organisé l'hommage

préparé pour les deux personnes décédées. Les travailleuses et travailleurs des services d'urgence de tout le Canada sont venus leur rendre un dernier hommage.

Les membres du SCFP tentaient de sauver deux mineurs – Douglas Erickson et Robert Newcombe – dans un hangar de vérification de la qualité de l'eau près de la mine lorsque les deux ambulanciers se sont effondrés. Une enquête est en cours pour déterminer les causes des quatre décès.

« Les décès à la mine Sullivan sont une tragédie épouvantable », a souligné Paul Moist, président du SCFP national. « Nous devons nous assurer que la consœur Weitzel et le confrère Currier ne sont pas morts en vain – nous devons tirer des leçons de cette tragédie et exiger une meilleure protection pour les travailleuses et travailleurs. »

Le SCFP national transmet ses sympathies aux familles et aux collègues de travail des personnes qui sont décédées lors de cet événement tragique.

LES JEUNES SONT CONFRONTÉS À DES DÉFIS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les étudiantes et étudiants collégiaux et universitaires font déjà partie de la main d'œuvre estivale et les élèves du secondaire sont sur le point d'amorcer leur emploi d'été, c'est donc un bon moment pour examiner les dangers pour la santé et la sécurité auxquels les jeunes sont confrontés.

Les jeunes travailleuses et travailleurs âgés entre 15 et 24 ans sont victimes d'environ 20 pour cent des accidents de travail, et le taux d'accidents mortels pour ces jeunes est généralement plus élevé que celui des travailleuses et des travailleurs plus âgés.

Les jeunes ont besoin de formation et de soutien en ce qui concerne leur santé et leur sécurité. Le droit de refuser un travail dangereux n'est valide que si les jeunes travailleuses et travailleurs connaissent ce droit et savent comment l'exercer. Nous devrions éduquer les jeunes travailleuses et travailleurs dans les lieux de travail et les collectivités du SCFP sur les droits et responsabilités en matière de santé et de sécurité.

Diminuer l'âge minimum pour travailler est une grave erreur

Malheureusement, les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-

Britannique ont modifié leur législation du travail afin de permettre à des enfants aussi jeunes que douze ans de travailler. La Saskatchewan examine la possibilité de faire de même.

Diminuer l'âge minimum pour travailler entraîne généralement davantage d'accidents de travail et de décès au travail. Toutes sortes d'enjeux en matière de sécurité entrent en jeu lorsqu'on diminue l'âge minimum pour travailler, par exemple le transport sécuritaire à la maison après les quarts de nuit, les niveaux de compréhension et de lecture nécessaires pour comprendre les fiches d'information et d'autre matériel de sécurité, ainsi que le manque de formation pour les jeunes travailleuses et travailleurs.

En raison des taux d'accident et de mortalité élevés chez les jeunes, la loi sur l'âge minimum pour travailler de l'Alberta et de la C.-B. doit être abrogée et la Saskatchewan doit abandonner les changements proposés.

Veuillez communiquer avec le Service national de santé et de sécurité pour demander des copies des tracts sur le droit de refus aux fins de distribution aux jeunes travailleuses et travailleurs.

NOUVELLES FICHES D'INFORMATION DU SERVICE NATIONAL

Le Service national de santé et de sécurité a produit quatre nouvelles fiches d'information :

- **Les moisissures** : cette fiche contient de l'information sur les types de moisissures, les raisons pour lesquelles elles sont dangereuses, les risques pour la santé et les moyens à prendre pour éviter les problèmes pour la santé liés aux moisissures dans les lieux de travail du SCFP.
- **Incidents critiques et stress causé par un incident critique** : une fiche offrant des exemples d'incidents critiques, des causes de stress lié à un incident critique, des mesures pour éviter des incidents critiques et des stratégies pour aborder les incidents critiques et traiter le stress causé par un incident critique.
- **Enquêtes sur les accidents et les maladies professionnelles** : une fiche soulignant l'importance des enquêtes qui permettent de cerner les dangers professionnels et de les éliminer. Elle contient de l'information solide et offre une liste des outils et des méthodes requis pour recueillir les preuves dans le cadre d'une enquête approfondie.
- **Amiante** : cette fiche contient de l'information sur les différents usages de l'amiante, sur les personnes qui y sont exposées, sur les conséquences de l'exposition et sur les moyens à prendre pour éviter l'exposition.

Veuillez communiquer avec le service pour demander vos copies gratuites.



VOUS NOUS AVEZ DEMANDÉ

Q. Que sont les programmes de gestion des présences? Quel est leur but?

R. Les employeurs indiquent qu'ils utilisent les programmes de gestion des présences pour mettre un frein au taux d'absentéisme dû à la maladie, aux problèmes personnels, à une mauvaise forme physique et à d'autres facteurs. Toutefois, les programmes de gestion des présences sont en fait des stratégies utilisées pour blâmer les travailleuses et travailleurs en cas d'absence. Les employeurs blâment les travailleuses et travailleurs pour éviter de traiter les causes profondes de l'absentéisme, entre autres de mauvaises conditions de travail, une mauvaise organisation du travail, de mauvaises techniques de gestion, le stress et la charge de travail.

De nombreux lieux de travail offrent une certaine forme de programmes de gestion des présences. Souvent, ces programmes exigent d'établir des « objectifs » de présence et d'encourager le « travail d'équipe » pour que le personnel collabore avec l'employeur mais pas nécessairement entre eux.

Habituellement, le programme encourage une bonne forme physique et un régime alimentaire sain. Parfois, les travailleuses et travailleurs doivent subir un examen médical mené par un médecin choisi par l'employeur. On appelle « programme de mieux-être » cette partie de la gestion des présences.

Toutes ces mesures patronales sont peu judicieuses et très rigoureuses. Les conditions de travail et l'organisation du travail sont les facteurs les plus importants qui contribuent au taux d'absentéisme. La gestion des présences ne fait qu'aggraver le stress déjà causé par la maladie ou la blessure.

Les conditions de travail suivantes augmentent le taux d'absentéisme et nuisent aux travailleuses et travailleurs :

- **L'insécurité d'emploi** cause de l'incertitude et du stress pour les travailleuses et travailleurs. Une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a révélé que les taux de stress, de maladies et de troubles mentaux sont plus élevés chez les personnes qui vivent une insécurité d'emploi.
- Un **rythme de travail** intense, combiné au peu de contrôle sur les conditions de travail, peut augmenter les taux d'accidents avec blessures et les niveaux de stress.
- **Les longues heures de travail** sont liées à l'hypertension artérielle et aux maladies cardiovasculaires. Avec les longues heures, il devient difficile d'équilibrer les responsabilités professionnelles et familiales, ce qui augmente les niveaux de stress.
- **Le travail par postes** est lié aux troubles digestifs, aux troubles du sommeil, aux maladies cardiovasculaires et au cancer du sein chez la femme.
- **Les conditions de travail** et l'organisation du travail ont un énorme impact sur la santé. Une mauvaise qualité de l'air ambiant, une mauvaise conception ergonomique, les lourdes charges de travail et une mauvaise gestion contribuent au stress, aux microtraumatismes répétés, aux problèmes de dos, aux maladies respiratoires et à d'autres maladies.

Les programmes de gestion des présences sont censés prévenir l'absentéisme.

Mais, dans les faits, ils y contribuent en faisant pression sur les travailleurs pour que ceux-ci reviennent au travail plus rapidement, ce qui peut entraîner de nouvelles blessures. De plus, ces programmes favorisent un climat dans lequel le travailleur est blâmé pour l'absentéisme.

Votre comité de la santé et de la sécurité devrait évaluer de manière critique les programmes de gestion des présences dans votre lieu de travail. Un examen attentif des conditions de travail et de l'organisation du travail permettra de déterminer quels facteurs contribuent à l'absentéisme et de réaliser également qu'un programme de gestion des présences n'est pas nécessaire.

CHANGEMENTS AU SEIN DU PERSONNEL

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres du personnel – Vanessa Wolff et Barry Doyle – au Service national de santé et de sécurité.

Vanessa Wolff, conseillère en santé et sécurité de la Colombie-Britannique, était auparavant conseillère syndicale de la section locale 79 du SCFP de Toronto. Vanessa a animé une formation en santé et sécurité au SCFP, a été membre agréée de nombreux comités en santé et sécurité et a été instructrice au Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses en Ontario.

Barry Doyle, agent principal en santé et sécurité au bureau national, a animé des ateliers à travers le Canada. Barry a commencé au SCFP en travaillant à l'élaboration de la 9^e Conférence nationale en santé et sécurité à Montréal. Il a été membre agréé de nombreux comités en santé et sécurité au travail et a effectué des recherches et écrit sur divers sujets reliés à la santé et à la sécurité.

Le bulletin *Mise à jour* est publié quatre fois par année par le Service national de santé et sécurité du SCFP. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le :

Service de santé et de sécurité
21, rue Florence, Ottawa (Ontario)
K2P 0W6
téléphone : (613) 237-1590
télécopieur : (613) 233-3438
courriel : sante_securite@scfp.ca